



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

15 minutes quotidiennes de temps de trajet sur la pause méridienne pour les collègues à l'horaire variable des CASPE 5/13, 7/15, 16/17, 19 et 20 !

Le Comité Technique central de repli sur le temps de travail suite au vote unanimement contre des organisations syndicales, voir [ICI](#), vient de s'achever.

Le SUPAP-FSU avait pointé la liste très incomplète des sites de la Ville permettant l'octroi de 15 minutes par jour pour se rendre au restaurant subventionné (mesure réservée aux sites situés à 15mn ou plus d'un restaurant administratif).

La Ville a revu sa copie et inclus 16 nouveaux sites bénéficiant de cette mesure, dont 5 CASPE.

15 mn de temps de trajet seront donc créditées quotidiennement sur Chronotime pour les collègues des CASPE 5/13, 7/15, 16/17, 19 et 20 sans obligation de manger dans un restaurant ASPP.

Cette mesure devrait être effective le 1^{er} juillet 2022 après validation du règlement temps de travail au Conseil de Paris du 31 mai 2022.

En PJ, la nouvelle liste des sites permettant l'octroi de ces 15 minutes par jour.

Paris, le 28 avril 2022

SUPAP-FSU DASCO

06 46 36 93 97

supapfsudasco@gmail.com

SUPAP-FSU Petite Enfance

Portable : 06.29.12.02.48

supapfsu.pe@gmail.com